



La Clé des champs, réseau d'entraide pour personnes souffrant de troubles anxieux

Montréal, le 10 février 2020

À l'attention de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire et résolution de notre conseil d'administration

C'est dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une Politique montréalaise pour l'action communautaire que La Clé des champs, réseau d'entraide pour personnes souffrant de troubles anxieux a le plaisir de vous faire parvenir cet avis.

Notre organisme, situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a pour mission d'offrir des services d'entraide pour les personnes qui souffrent de troubles anxieux et des ateliers de groupe spécialisés afin que ces personnes puissent briser leur isolement et prendre en main leur propre démarche thérapeutique. Nous offrons également de l'information sur les troubles anxieux sous différentes formes et à différents publics (conférences, ateliers, formations). La Clé des champs possède aussi sa propre maison d'édition afin de produire et de vendre sa documentation traitant du sujet de l'anxiété. Nos activités sont offertes aux résidents du Grand Montréal.

La Clé des champs est membre de Solidarité Ahuntsic, du RACOR en santé mentale de Montréal et de l'ACSM. Nous soutenons la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome et les avis émis suite aux démarches de concertation. Nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Cette proposition de Politique montréalaise en témoigne. Toutefois, nous demandons à ce que les améliorations suivantes soient apportées à la Politique montréalaise:

- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux.
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits.
- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial.
- Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition mise de l'avant par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).
- De façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduise les valeurs du mouvement communautaire.

- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte).
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance.
- Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement.
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier.
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux.
- Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés au comité de suivi de la Politique.
- Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords.
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration.
- S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Il est proposé que : La Clé des champs, réseau d'entraide pour personnes souffrant de troubles anxieux soutient la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome. Nous saluons la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec.

Proposée par : Régine Coicou
 Appuyée par : Colombe Despins
 Adoptée à l'unanimité.



Johanne Talbot, directrice
*La Clé des champs, réseau d'entraide pour
 personnes souffrant de troubles anxieux*
 95, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 101
 Montréal (Québec) H3L 1M8
 Téléphone : 514 334-1587
 Courriel : jtalbot@lacleledeschamps.org